

# DÉLIBÉRATION n° CA-26-11-2021-10 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 26 novembre 2021

Formations sélectives du premier cycle universitaire  
Année 2022-2023

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20211110-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 10 novembre 2021 portant avis favorable à la majorité aux formations sélectives du premier cycle universitaire pour l'année 2022-2023 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Les formations sélectives du premier cycle universitaire, pour l'année 2022-2023, sont approuvées, conformément à la pièce-jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

28 votants		
	Pour	27
	Contre	1
	Abstentions	0

Fait à Poitiers, le 26 novembre 2021  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

UNIVERSITE DE POITIERS

06. DEC. 2021

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Page 1 sur 1

**UNIVERSITE DE POITIERS PREPARATION DE LA RENTREE 2022-2023  
FORMATIONS SELECTIVES**

**Version après avis de la CFVU du 10 novembre 2021 et vote du CA du 16 novembre 2021  
Sous réserve du dialogue avec le rectorat**

Formation en tension	Sans objet
Année U	22-23
Modification Portail	(Plusieurs éléments)

**Mentions**

**BUT**

**Poitiers**

920 IUT Poitiers

Chimie

Génie Electrique et Informatique Industrielle

Génie Mécanique et Productique

Gestion des Entreprises et des Administrations

Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques

**Châtelleraut**

920 IUT Poitiers

Mesures Physiques

Réseaux et télécommunications

Techniques de Commercialisation

**Angoulême**

923 IUT Angoulême

Génie Electrique et Informatique Industrielle

Génie Mécanique et Productique

Métiers du Multimédia et de l'Internet

Qualité, logistique industrielle et organisation

Techniques de Commercialisation

**Niort**

920 IUT Poitiers

Gestion des Entreprises et des Administrations

Hygiène, Sécurité, Environnement

Statistique Et Informatique Décisionnelle

**Licence**

**Poitiers**

904 SFA

CHIMIE

Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences Chimiques

INFORMATIQUE

Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique

PHYSIQUE

Parcours Renforcé (PR)

SCIENCES DE LA TERRE

Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées

SCIENCES DE LA VIE

Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie-Santé

905 LL

LETTRES

Lettres parcours renforcé Sciences Politiques

**Double licence**

**Poitiers**

901 Droit

DROIT

Double mention DROIT / LEA

Formation en tension	Sans objet
Année U	22-23
Modification Portail	(Plusieurs éléments)

**Mentions**

906 SHA

**PHILOSOPHIE**

Double mention PHILOSOPHIE / DROIT

**Certificat de capacité d'orthophoniste**

**Poitiers**

930 Med Pharma

**Certificat de capacité d'orthophoniste**

**DEUST**

**Poitiers**

909 FSS

**Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles**

DEUST Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques

DEUST Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités de pleine nature

**Angoulême**

909 FSS

**Métiers de la forme**

DEUST Métiers de la forme

## CFVU du 10 novembre 2021

### Avis n° CFVU 20211110\_06 – Les formations sélectives à l’entrée du premier cycle, pour l’année universitaire 2022-2023

- Vu le code de l’éducation ;
- Vu les statuts de l’université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

#### Avis n° CFVU 20211110\_06 - Les formations sélectives à l’entrée du premier cycle, pour l’année universitaire 2022-2023

*Vu le code de l’éducation, article L612-3 et suivants ;*

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 26/11/2021

Pour l’année universitaire 2022-2023, les formations suivantes sont sélectives à l’entrée de cycle :

- Tous les BUT 1, y compris ceux en apprentissage.
- Le DEUST métiers de la forme
- Le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles, parcours Activités aquatiques et Parcours Activités Physiques de pleine nature
- Les Coursus Masters en Ingénierie (CMI) en Licence (formations en ingénierie)
- Le Parcours Renforcé mathématiques en Licence Physique
- Le parcours Sciences Politiques de la licence Mention Lettres
- La double licence Droit / philosophie
- La double licence Droit / Langues étrangères appliquées
- Le certificat de capacité d’orthophonie

**Avis favorable de la CFVU, avant transmission au CA.**

Décompte des voix : 25

Décompte des votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Poitiers, le 10/11/2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l’Université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d’un recours gracieux, devant l’auteur de l’acte ou celle d’un recours hiérarchique devant l’autorité hiérarchique compétente.



Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## UNIVERSITE DE POITIERS PREPARATION DE LA RENTREE 2022-2023

### FORMATIONS SELECTIVES

Version avant avis de la CFVU du 10 novembre 2021

Sous réserve du dialogue avec le rectorat

Formation en tension	Sans objet
Année U	22-23
Modification Portail	(Plusieurs éléments)

<b>Mentions</b>
<b>BUT</b>
Poitiers
920 IUT Poitiers
Chimie
Génie Electrique et Informatique Industrielle
Génie Mécanique et Productique
Génie Thermique et Energie
Gestion et Administration des Entreprises
Châtelleraut
920 IUT Poitiers
Mesures Physiques
Réseaux et télécommunications
Techniques de Commercialisation
Angoulême
923 IUT Angoulême
Génie Electrique et Informatique Industrielle
Génie Mécanique et Productique
Métiers du Multimédia et de l'Internet
Qualité, logistique industrielle et organisation
Techniques de Commercialisation
Niort
920 IUT Poitiers
Gestion et Administration des Entreprises
Hygiène, Sécurité, Environnement
Statistique Et Informatique Décisionnelle
<b>Licence</b>
Poitiers
904 SFA
CHIMIE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences Chimiques
INFORMATIQUE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique
PHYSIQUE
Parcours Renforcé (PR)
SCIENCES DE LA TERRE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées
SCIENCES DE LA VIE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie-Santé
905 LL
LETTRES
Lettres parcours renforcé Sciences Politiques
<b>Double licence</b>
Poitiers
901 Droit
DROIT
Double mention DROIT / LEA
906 SHA

Formation en tension	Sans objet
Année U	22-23
Modification Portail	(Plusieurs éléments)

**Mentions**

**PHILOSOPHIE**

Double mention PHILOSOPHIE / DROIT

**Certificat de capacité d'orthophoniste**

Poitiers

930 Med Pharma

Certificat de capacité d'orthophoniste

**DEUST**

Poitiers

909 FSS

Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles

DEUST Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques

DEUST Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités de pleine nature

Angoulême

909 FSS

Métiers de la forme

DEUST Métiers de la forme